

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 80

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 16 de M. Warsmann

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un sous-amendement de compromis qui vise à valider les dispositions de l'alinéa 17 de l'article 11, en changeant uniquement la période.

Cette disposition s'appliquera ainsi "au cours des deux années précédentes" et non "trois années précédentes".